

A R R Ê T Ê

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

VU le décret n° 81-646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T Ê :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'ancienne vermicellerie située 41 rue Porta et 1 boulevard de Strasbourg à ALBI (Tarn) :

- les bâtiments A1, A2, B1, B2, F1, G1 du plan de sauvegarde ci-annexé,
- le sous-bassement du bâtiment C1,
- le grand escalier à balustres du bâtiment G1,
- la porte monumentale située entre les bâtiments F1 et E,

figurant au cadastre, Section AC, sous le n° 169 d'une contenance de 53a 13 ca et appartenant à la Société SEFRI Construction Internationale et Compagnie", avec nom commercial "Société des Moulins d'Albi-SOMA" constituée le 22 décembre 1983, ayant son siège 41 rue Porta à ALBI (Tarn) et pour représentant responsable Monsieur VARI Georges, gérant, demeurant 9 avenue de Suffren à PARIS (VII°).

Cette société en est propriétaire par acte passé devant Maître LOPEZ, Notaire à CORDES (Tarn) le 23 décembre 1983 et publié au bureau des hypothèques d'ALBI (Tarn) le 28 décembre 1983, Volume 3869, N° 8.

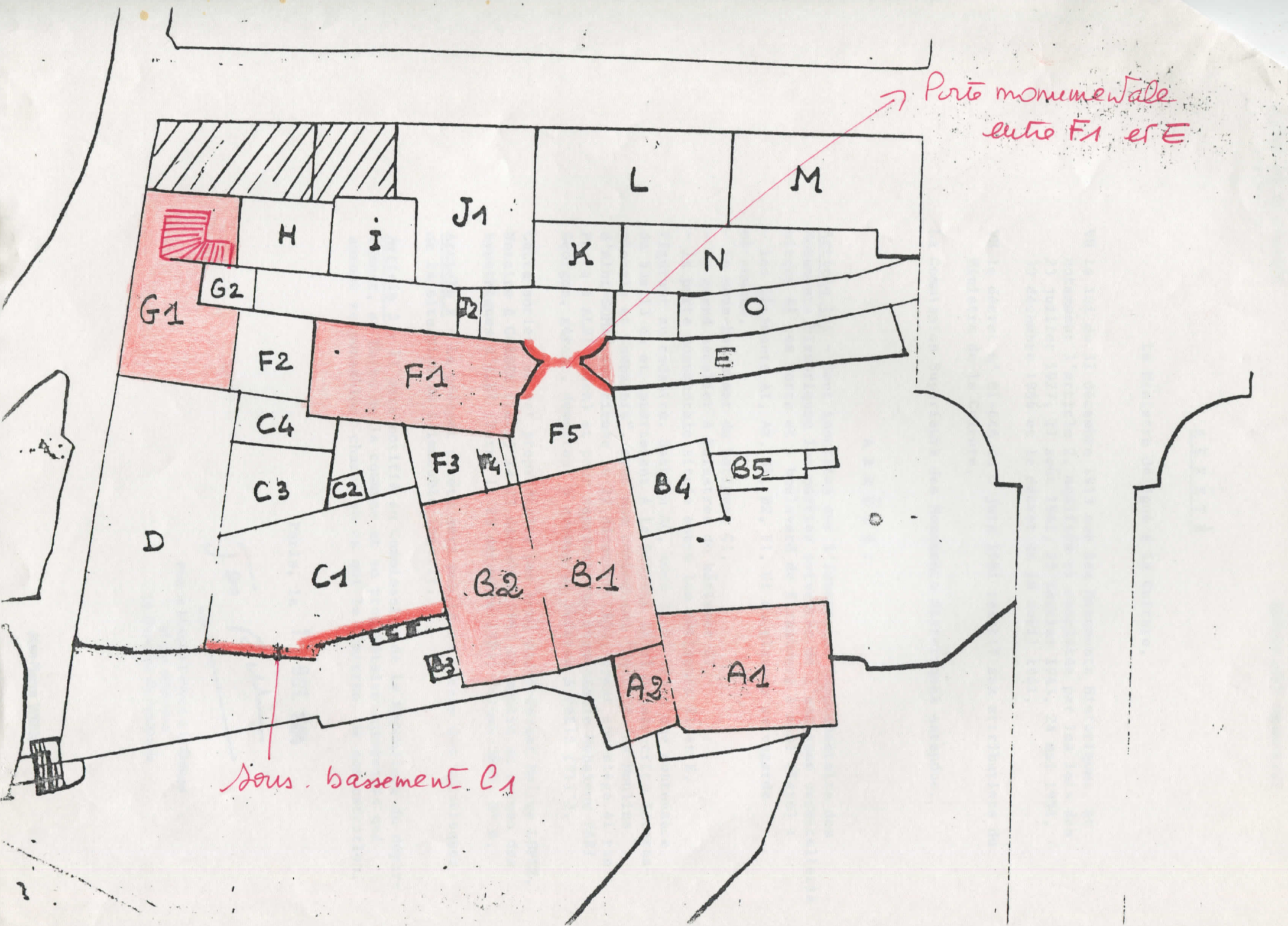
Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 OCT. 1984



Pour le Ministre Délégué à la Culture  
et par délégation  
Le Directeur du Patrimoine



→ Porte monumentale  
entre F1 et E

sous-bassement C1

